

Délégués Départementaux de l'Education Nationale Union de l'Allier



Numéro 25 Novembre 2015



L'édito du Président

Quel Avenir pour l'Ecole rurale ?

Sommaire :

- Page 1
- Edito du Président
- Information
- Page 2**
- Extrait du projet de convention
- Le mot du Trésorier Général
- Page 3**
- Temps d'activités périscolaires à Yzeure
- Page 4
- Laïcité

Dans mon rapport moral en Juin 2012, j'avais annoncé sous forme d'engagement :

« Les problèmes éducatifs et scolaires sont liés à ceux de la société, des banlieues aux déserts ruraux. La tâche de refondation engage donc l'avenir de la nation et de nos territoires, nous devons y participer à notre place, comme l'on fait nos prédécesseurs dans la fondation de l'Ecole de Jules Ferry sous la 3ème république, puis sous la 4ème ».

Depuis la rentrée de 2012-13, accompagnant les péripéties de la mise en place des mesures liées à la Loi de Refondation, nous sommes restés fidèles à notre engagement d'alors, et aujourd'hui nous sommes toujours prêts à nous y consacrer.

Parmi les difficultés à résoudre pour l'avenir de l'Ecole Républicaine, la question du destin des écoles rurales nous préoccupe tous, et m'interpelle personnellement. La question devrait dépasser les clivages partisans et les égoïsmes individuels ou corporatifs ; pour la première fois l'Administration de l'Education Nationale l'a posée au cours du dernier semestre de l'année scolaire dernière. La proposition de convention, soumise aux élus territoriaux de l'Allier, qui figeait pour trois ans le nombre de postes d'enseignants du 1er degré dans le département, s'accompagnait du projet d'élaboration d'un nouveau schéma d'aménagement de notre territoire scolaire, elle a été refusée par une assemblée des Maires du département.

Pour avoir participé, pour les DDEN, aux travaux de la commission à l'invitation du DASEN, et pour le professeur de géographie que je persiste à être, je considère que la convention proposée avait le mérite de s'atteler concrètement aux problèmes, était ouverte dans son application, et intelligente pour l'organisation scolaire et culturelle de notre territoire rural qui se désertifie. *

Gageons que notre nouvelle Directrice Académique, comme elle l'a annoncé à l'occasion du dernier CDEN, pourra reprendre ce problème.

Espérons qu'une ambiance électoraliste, synonyme d'incertitude, ne viendra pas polluer une question qui dépasse les comportements idéologiques à vue courte, là où l'intérêt des élèves et où l'avenir de notre territoire sont en jeu.

Directeur de la publication:
Jean FONTSERE
Président de l'Union
Manoir de Châteaouvert
03500 MEILLARD

Commission de rédaction:

Jean Fontseré
Patrick Deschamps
Gérard Delapierre
Guy Paupert
Michel Dupont
Jean-Claude Avelin

Jean Fontseré Meillard le 1/11/2015

Information:

Lors de la réunion de bureau du 06 octobre 2015, et contrairement à ce qui se pratiquait jusqu'à ce jour, il a été décidé d'éditer 2 bulletins par an (1 à la rentrée « au cours du 1^{er} trimestre » et un autre avant l'Assemblée Générale. Les autres informations étant données par le site internet.

N° ISSN 1771-0731

Imprimé par nos soins

Extrait du « Projet de Convention » non adoptée par l'Assemblée des maires

- ⇒ Création de nouveaux RPI (cible: de 2 à 4 classes)
- ⇒ Diminution de la proportion d'écoles de une à trois classes (cible de 60% à moins de 50%)
- ⇒ Création de dispositifs plus de maîtres que de classes (cible de: 6 à 10)
- ⇒ Amélioration des RASED et autres réseaux d'aide.
- ⇒ Taux de préscolarisation des moins de trois ans : passage de 17% à 30% au sein des regroupements pédagogiques, sous réserve d'aménagement des locaux et d'un projet éducatif spécifique à la maternelle.
- ⇒ Généralisation des espaces numériques de travail à l'horizon 3 ans pour toutes les écoles, et mise en place des collèges connectés (Cocons).
- ⇒ Faire de chaque collège en milieu rural un pôle structurant du territoire en lien avec la politique d'accès au service public et services des publics.
- ⇒ Reconnaissance des missions spécifiques des personnels au sein des territoires ruraux.

« Le mot du Trésorier Général

A notre dernière Assemblée Générale du 30 mai dernier à Montilly, il a été décidé de ne pas augmenter la cotisation versée à notre Union en 2016 qui reste donc fixée à 26 Euros comme en 2015.

Or, la Fédération fidèle à ses principes a décidé au dernier Congrès National de Perpignan de fixer pour l'année civile 2016 la participation fédérale de chaque DDEN adhérent à 9.25€ pour la cotisation fédérale et à 9.25€ pour l'abonnement à la revue soit une augmentation de 0.50€. En résumé, nous lui verserons 18.50€ par cotisant au lieu de 18 € cette année.

Donc, l'Union prendra à sa charge ces 50 centimes et il ne lui restera que 7.50€ au lieu de 8€ pour son propre budget.

Qu'à cela ne tienne, notre trésorerie actuelle est saine et il est bien entendu que notre rôle n'est pas de thésauriser pour faire bien mais de gérer au mieux les fonds qui nous sont confiés.

Néanmoins, pour les prochaines années à venir, ne serait-il pas préférable de proposer une augmentation raisonnable de la cotisation départementale plutôt que d'en imposer une plus importante par nécessité? La décision ne m'appartient pas, mais une proposition dans ce sens sera faite à l'ensemble de mes collègues DDEN à la prochaine Assemblée Générale en 2016 qui auront la possibilité et le devoir d'en discuter et de donner leur avis.

Ayant participé à la Journée Nationale des Trésoriers de toutes les UNIONS à Paris le 13 octobre dernier, je me suis rendu compte que l'UNION 03 était au « top » en ce qui concerne la gestion de sa trésorerie et que nous n'avions pas de conseils à recevoir de certaines autres associations et que ces bons résultats étaient dus à l'excellent travail des Trésoriers de nos Délégations qui appliquent les directives prises ensemble et souvent rappelées par votre serviteur quelquefois...ennuyeux, je vous le concède.

Quelques nouveautés ont été préconisées dans le fonctionnement général et quelques simplifications seront mises en pratique dès l'année prochaine (ce qui aurait du être fait depuis longtemps à mon avis). En particulier, il est question d'uniformiser la « compta » des Unions, ce qui serait une bonne chose.

En résumé, je demande à tous les Trésoriers des Délégations de respecter les règles définies pour le bon fonctionnement de notre UNION comme cela a été le cas depuis ces dernières années et je leur adresse un grand merci et leur souhaite bon courage.

Bien entendu, je compte toujours sur votre bonne compréhension et reste à votre écoute pour toute question concernant les relations de trésorerie entre votre Délégation et l'Union.

Gérard DELAPIERRE Trésorier Général de l'UNION DDEN 03
1 Rue de la Liberté 03340 NEUILLY LE REAL
T: 04.70.43.86.07

Neuilly le Réal le 6 novembre 2015

Temps d'activités périscolaires (TAP) à YZEURE

Dès la rentrée scolaire 2013, la commune d'Yzeure a mis en place, dans le cadre d'un PEDT (projet éducatif territorial), la réforme des rythmes scolaires dans toutes ses écoles.

Les TAP ont fonctionné suivant le rythme officiel : 45 minutes par jour.

Les activités étaient propres à chaque classe, avec des horaires et des moments différents dans la journée.

Dès cette première année, la mairie a appliqué la gratuité.

Ces activités étaient encadrées uniquement par du personnel communal (2 personnes par classe).

Depuis la rentrée 2014, après une large consultation (animateurs, enseignants, parents d'élèves), l'organisation des TAP a évolué:

- **Harmonisation des groupes scolaires**

Tous les TAP sont organisés aux mêmes horaires, en fin d'après-midi.

- **Inscriptions**

Elles se font, pour chaque période de vacances à vacances.

- **Durée**

Par dérogation, chaque école bénéficie d'une heure de TAP par jour durant 3 jours par semaine.

- **Choix des activités**

Les enfants expriment leurs choix d'activités ; Ils doivent participer à 3 ateliers différents dans la semaine.

- **Organisation**

Les activités sont organisées par groupe de 15 enfants maximum.

Chaque école dispose d'un animateur référent (coordonnateur des activités TAP dans l'école). 97 personnes interviennent dans les écoles : personnel communal et membres d'associations. L'agrément DDCSPP est un gage de qualité : les intervenants doivent être à 50% diplômés et 30% stagiaires.

Les TAP ont lieu principalement dans les locaux scolaires et aussi dans d'autres locaux (cyber base, gymnase, médiathèque, maison des arts et des sciences...).

- **Activités proposées**

Jeux de société, activités sportives et expression corporelle, activités manuelles, activités nature, initiations scientifiques, pêche, informatique...

- **Ecoles maternelles**

Le fonctionnement est différent : la classe reste le groupe d'activités.

L'ATSEM, accompagnée si nécessaire d'une autre personne, conduit les TAP.

Les jeux extérieurs sont privilégiés si le temps le permet.

Autres activités : jeux de sociétés, lecture...

A YZEURE (13 000 habitants) 630 élèves sur 1028 inscrits dans les 9 écoles publiques participent aux TAP.

« LAÏCITE »

Au cœur de La république française la laïcité reste un concept relativement mal connu ou mal compris. Le réduire à la liberté religieuse revient à limiter le sens et la portée. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire d'approfondir la réflexion sur le sujet, d'aider à son appropriation par les citoyens et les élus en charge de l'intérêt général, d'observer son respect ou les transgressions dont cette règle constitutionnelle peut faire l'objet.

« INVITATION »

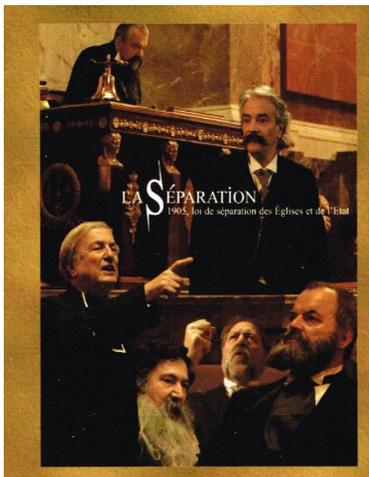
Dans le cadre de la semaine de la Laïcité
L'Observatoire Laïcité de l'Allier vous invite
à une soirée débat qu'il organise autour du film

« LA SÉPARATION »

de François Hanss

le Mercredi 9 Décembre 2015 à 18 heures
au CapCiné de Moulins

*La projection sera suivie d'un débat
animé par R. Cordier, Président Comité 1905 Rhône/Alpes
portant sur l'importance de la laïcité
dans le monde d'aujourd'hui.*



Ce film, tourné dans l'hémicycle du palais Bourbon, reconstitue le débat de 1905 à partir des comptes rendus officiels des séances.

1905 : à la chambre des députés s'ouvre un débat qui est aussi un combat. Les tribuns s'affrontent sur un projet de Séparation des Eglises et de l'Etat qui agite tout le pays.

Aristide Briand s'efforce de trouver un compromis acceptable, entre des anticléricaux virulents qui rêvent de déchristianiser la France et le dernier carré des orateurs catholiques.

Quelle est la place de la religion dans la Société ?

Qui doit financer les édifices du culte ?

A travers une discussion pleine de surprises et de rebondissements, s'élabore une loi fondatrice qui demeure d'une brûlante actualité.

« Auprès de mon arbre....de la Laïcité »



A l'initiative de la délégation des DDEN du secteur de Lapalisse, et dans le cadre de la journée de la Laïcité, le 9 Décembre 2015, aura lieu l'inauguration officielle de « l'Arbre de la Laïcité » avec la pose d'une plaque commémorative dans la cour de l'école G.Giraud à Lapalisse.

Le Président de la délégation
Guy Paupert